

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 170

présenté par

Mme Bareigts, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont et Mme Untermaier

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 10, constitutif d'un cavalier législatif, qui démantèle l'actuel système public national d'orientation :

- * pour confier aux régions la compétence d'organiser l'information sur l'orientation ;
- * pour leur transférer les DRONISEP ;
- * pour leur donner co-compétence avec l'ONISEP pour assurer les missions préalablement dévolues à ce seul établissement ;
- * en supprimant les CIO ;
- * en transférant les personnels d'orientation ;
- * et en prévoyant une expérimentation pendant laquelle l'État pourra mettre à disposition des établissements scolaires les personnels d'orientation ainsi transférés.